

Institut **Art** & **Droit**

Droit de l'art - Droit du marché de l'art

Études, colloques, conférences, formations, publications, recherches

DROIT D'AUTEUR

ŒUVRES NUMÉRIQUES

FAUX ET CONTREFAÇONS

SPOILIATIONS, VOLS, RESTITUTIONS

ASSURANCE DES ŒUVRES D'ART

VENTES DE GRÉ À GRÉ

VENTES AUX ENCHÈRES

STATUT DES PROFESSIONNELS DE L'ART

DONATIONS ET SUCCESSIONS

CIRCULATION DES BIENS CULTURELS

TRAFIC INTERNATIONAL DE BIENS CULTURELS

*Des juristes spécialisés et des acteurs professionnels du monde de l'art.
Les atouts d'un Institut, la force d'un réseau.*

ACTIVITÉS :

Des informations et des communications

juridiques, fiscales et professionnelles, permanentes, à destination des membres de l'Institut, des médias et du public.

Des formations universitaires en droit de l'art

ouvertes à des étudiants et des professionnels qui souhaitent une première formation ou une spécialisation dans ce domaine.

Des groupes de travail interprofessionnels

pour échanger expériences et connaissances sur des questions juridiques, fiscales ou professionnelles et pour préparer un colloque ou une conférence.

Des colloques et des conférences

pour rendre compte de travaux internes et pour débattre de thèmes d'actualité de droit de l'art ou de droit du marché de l'art.

Des équipes rédactionnelles et des publications

Des équipes composées de membres de l'Institut Art et Droit rédigent des articles dans des revues juridiques et publient des ouvrages et actes de colloques.

Des déjeuners-conférences

pour faciliter des rencontres entre membres et accueillir en conférences des personnalités du monde de l'art et de la culture.

Des actions de mécénat

pour soutenir des colloques, des conférences et autres événements en droit de l'art organisés par des universités, des centres de recherches et des associations d'étudiants.

Le droit au service de l'art...

Depuis 1996

ATOOUTS :

Un Institut reconnu par le marché de l'art

et par les pouvoirs publics, pour la qualité de ses travaux, sa compétence scientifique et sa connaissance concrète des activités et problématiques des acteurs du marché de l'art.

Des juristes spécialisés et des professionnels du marché de l'art

croisent leurs compétences : universitaires, avocats, notaires, juristes d'entreprises, antiquaires, galeristes, commissaires-priseurs, gestionnaires de patrimoine, représentants d'organismes professionnels et syndicaux...

Un Comité scientifique de haut niveau

dont les membres président les groupes de travail, sont directeurs scientifiques de colloques, dirigent des travaux de recherches et des publications...

Des organisations professionnelles et syndicales

parmi les plus représentatives des professions du marché de l'art sont membres partenaires de l'Institut Art & Droit.

Des artistes amis de l'Institut Art & Droit

dispensent des conférences et participent aux actions caritatives de l'Institut.

Des propositions et projets de lois

sont préparés et rédigés par l'Institut Art & Droit et sont ensuite présentés aux parlementaires et aux ministères.

Un réseau de relais et contacts

animé par des membres nombreux et actifs et tissé de liens permanents entre juristes spécialisés, professionnels du marché de l'art et institutions.

RENSEIGNEMENTS

Adhésions

Peuvent adhérer les personnes physiques, les personnes morales ou organismes divers, exerçant une activité relevant des domaines des Arts et/ou du Droit, ou plus généralement manifestant un intérêt particulier pour ces domaines.

Les demandes d'adhésions doivent être adressées au président de l'Institut Art & Droit et être agréées par le Bureau.

Déontologie

L'Institut Art & Droit ne donne aucune consultation juridique ou fiscale.

Les travaux de l'Institut Art & Droit portent exclusivement sur des sujets juridiques et professionnels ; toutes ses activités se déroulent dans un cadre scientifique, neutre et objectif. Sont exclus tous sujets, tous débats, toutes discussions de nature politique, religieuse et personnelle.

Présidence

Président-fondateur, Gérard Sousi, Ancien Vice-président de l'Université Jean Moulin Lyon 3, Maître de conférences honoraire de droit privé, Avocat honoraire.



Site web

www.artdroit.org

Linkedin

[Art&Droit](#) 

Contacts et infos

Adresse courrier : Institut Art & Droit, 48 Cours Franklin Roosevelt 69006 Lyon - France

Tél - Répondeur : + 33 (0) 4 78 24 56 35

Mail : institut@artdroit.org

Secrétariat : sec.institut@artdroit.org